

AIRES PROTÉGÉES MONTS GROULX
ÎLE LEVASSEUR

SUGGESTIONS PROPOSÉES

par

Jacques DUHOUX,

résident temporaire en Groulx
(espèce rare non menacée)

au B.A.P.E

mai 2007

- sur papier

Les notes ci-jointes reprennent en partie mes interventions lors des séances publiques des 12-13 mai

LIMITES

- ① La limite Nord a été fixée par "suggestion" d'Hydro Québec au lac Raudot ; elle devrait être reportée jusqu'à l'emprise de la nouvelle route conduisant au barrage de la Hart Jaune
 - faisant ainsi tampon pour la zone écologique projetée
 - créant un ensemble de tout le massif Nordcette partie serait englobée dans la zone III, la nouvelle route la rendant désormais très accessible
- ② Les limites Sud-Ouest et Nord-Est ont été repoussées - légitimement - en raison des droits actifs sur des titres miniers ; ces titres sont renouvelables tous les deux ans à condition qu'il y ait eu investissement (500.000\$) sur chacun d'eux - Il serait judicieux de prévoir que tout titre rendu inactif revienne automatiquement à la Réserve
- ③ Le tracé de la zone écologique devrait laisser ouverts les deux corridors naturels de pénétration, soient :
 - la vallée de la riv. Beupin au Sud vers le réseau Touloustouc
 - l'itinéraire, au Nord, Beupin - la Fouine (*) - lac Raudot - r. Oukick (*) - r. Kapishtokatakou - Pt. Réserv. Manic. (*) noms non officiels.la nouvelle route Hart Jaune rendra celui-ci plus fréquenté
- ④ Il y aurait lieu de ramener la "Limite Nord des Attributions Forestières" aux confins de la Réserve pour éviter toute "erreur".

TOPONYMIE

- ⑤ Le nom VAPISHKA proposé me paraît adéquat - Nous avons, depuis quelque temps proposé de rendre aux Monts Groulx son nom d'origine sous forme graphique VAPASHKE - Le 1^{er}, selon M^{re} PICARD de Betsiamites, serait le bon.

- ⑥ La Réserve de l'Île Levasseur pourrait hériter du même nom, y étant directement reliée dans l'unité de gestion
Un nom proposé = "Météore", faisant allusion à son origine géologique
- ⑦ Une liste de 50 noms a été soumise à la Commission de Toponymie en déc. 2001 - aucune réaction connue - rappel amorcé.

SENTIERS

- ⑧ Deux sentiers ont été créés en 1986 (km 335) et en 1987 (km 365)
aucun lien n'a été prévu entre les deux et l'on souhaite qu'il en reste ainsi, le massif se voulant un territoire d'autonomie (document de consultation p.54,61,62)^(*)
- ⑨ Ces sentiers sont bâtis comme MOYEN D'ACCÈS, non comme sentiers de randonnée pédestre = ils ne sont pas aménagés pour éviter les foulures de chevilles ou la boulette sur les bottes à 500.00\$ mais pour atteindre l'étage montagnard
- ⑩ Une CORVÉE est organisée depuis cinq années à la Fête du Travail (tiens, on vous y invite!) en vue d'entretenir ou de réaménager ces deux sentiers. Essentiellement du drainage et de la correction de trajectoire en vue de préserver les sols. L'opération se poursuit; bénévolement (Amis des Monts Groulx) et sans budget

INFRASTRUCTURES

- ⑪ Le territoire est réputé dangereux (document p19) pour ce qui est des températures, des vents, des précipitations, du brouillard, des écarts climatiques (qui a dit "des mouches" ?);
il est reconnu comme terrain de jeu où l'autonomie est indispensable (Six anglais sont venus d'Angleterre, cet hiver, en préparation à un raid au Pôle Nord ... et ils ont échoué dans leur projet de traversée!)
il est important qu'il reste ainsi

(*) les indications paginales font référence au Document préparé pour la consultation du public, Gouv. du Québec, Min. de l'Environnement Rés. de Biodiversité M^{ts} Groulx

- ⑫ Accord donc pour ne pas créer d'infrastructure en zone II
- ⑬ Aucun ajout d'infrastructure en zone III pour ne pas "faciliter l'accès" (doc, pse) à des randonneurs ou randonneuses non expérimentés qui y courent des risques. Déjà, je me demande si l'abri que nous avons érigé au lac Quintin n'est pas une erreur
- ⑭ Toute structure créée (lac Quintin, p.ex.) provoque une pression écologique accrue sur une portion réduite du massif.
- ⑮ Si on souhaite "faciliter l'accès", des sentiers pourraient être ouverts vers le mont Harfang (zone III, en surplomb du torrent) vers le mont Manic (zone IV, en bord de réservoir); accessibilité en aller-retour d'une journée.
- ⑯ Un emplacement possible pour structure d'accueil de la Réserve: le tracé abandonné de la traversée du torrent, côté Sud; en zone III certes mais déjà travaillé par la machinerie lourde, aplani, drainé, prêt à utilisation, vaste, en bord de route; problème = amener d'eau.

USAGES

- ⑰ Dans l'état actuel de fréquentation - et personne ne peut dire combien il y passe d'adeptes (21, cet hiver, au 335) - il serait incongru de fixer des règles strictes sur l'observation desquelles, d'ailleurs, ne nous leurrerons pas, il n'y aurait aucun contrôle possible.
Limiter les limitations; garder au territoire ce statut d'autonomie et de liberté qui fait la différence; faire faire ce besoin de "légiférer".
 Par exemple :
- ⑱ Chiens de traîneau, chiens d'accompagnement : le territoire a été ouvert par une entreprise de randonnées raquettes et traîneaux à chiens (Aventure Nomade); le traîneau à chiens est autorisé; pourquoi refuser aux quelques adeptes qui circulent avec leur chien (porteur ou non) ce plaisir d'accompagnement: ils ne dérangent personne car il n'y a personne (ou presque) et les percés-épici de rencontre ne sont jamais perdants

- 19) FEU nous y revolla!
ceux qui circulent avec tente-prospecteur et poêle à bois (il faudrait même les encourager, question sécurité) ont bien soin d'emprunter les itinéraires de vallées et de planter bivouac dans les zones boisées (pas Fous!) où donc le combustible est abondant
parmi les autres - et c'est regrettable^{top} - ne sont même plus capables de bâtir un feu par temps difficile
l'interdiction est de trop, les conseils, non.
- 20) TENTE PROSPECTEUR : délimiter des zones de campement?
Non, les trajets possibles sont trop variés (on circule partout en hiver) et trop aléatoires (on campe où climat, fatigue, emplacement, incidents nous le permettent.)
Délimiter signifie pression sur un territoire comme ce pourrait le devenir au lac Castor.
- 21) PIÉGAGE : le territoire en ce domaine est impartit traditionnellement aux Inus; leurs droits sont exclusifs; accord donc.
- 22) PÊCHE; interdiction superflue: les randonneurs-pêcheurs sont rares; et inutile de penser à la moindre déclaration de prise (p.61)
- 23) CUEILLETTE; qu'il n'y ait pas de cueillette commerciale, logique. l'autre interdiction serait ridicule vu l'incroyable abondance de petits fruits sur tout le territoire; si la machinerie ne vient pas à bout des plants de bleuets au lac St-Jean, que peuvent faire trois doigts (même 5)?

PAYSAGES

- 24) Côté Ouest, les paysages sont en partie protégés sur Levasseur. qu'en sera-t-il du reste de l'île? si la Kougou utilise les méthodes explosives telles que dans le secteur Manic 5...
- 25) Aucune protection côté Est, paysages visibles du massif Lucie.

GESTION

- 26) Voilà 17 années que le territoire, du point de vue randonnée, est géré par le milieu (Aventure Nomade, Amérindes North Grout) et le massif ne s'en porte pas trop mal. On devrait être capable de poursuivre la démarche si la structure qu'on se donne ne devient pas trop "fonctionnaire".

Merci.

comme "appui" à ces suggestions, voici mon C.V. en Groulx

- 1981 exploration - 2 personnes - raquettes et skis - 6 jours
entrée par chemin de fer Pont-Cartier - camp fixe au chemin de Québec-Téléphone
- 1983 exploration - solitaire - 16 jours - raquettes et traîne
départ camp de chantier km 270 - pénétration par Gabriel - Deschênes - Gobeil - Toulneusk
- 1985 - févr. randonnée - 3 pers - 15 jours - raqu. + traîneau à chiens
Manic 5 - camp Gabriel par route - Deschênes - Gobeil
- mars exploration - 4 pers - 30 jours - raqu + traîn. à chiens
Manic 5 - Gabriel - Deschênes - Gobeil - Toulneusk - Pt Manic - Hart Jaune -
route - Torrent - Rés. Manic - Gabriel - route - Manic 5
- nov. exploration - 3 pers - 8 jours - à pieds.
camp Gabriel - camp Brochu (km 336) - à la boussole → ruis. Provencher -
r. Castor - lac Castor - plateau Provencher - vallée Quintin
- 1986 juin-sept. construction Camp Nomade km 335 (fact's km 117 de la 819) murs et toit
construction sentier 335 jusqu'à la toundra
avec projet du Gouvern. Provincial (Aventure Nomade + 6 chômeurs)
- 1987 - janv. randonnée Manic 5 → Schefferville 1 mois - 2 pers. - raqu. + tr. chiens
traversée Groulx par Beaupin - Fouine - Raudot - Oukisk - Pt Manic.
- juin-sept construction sentier 365 (Michel DENIS)
- 1988 randonnée - 1 mois - 5 pers - raqu. + traîn. à chiens
itinéraire : Manic 5 - Réservoir - Camp Nomade - route - tentative par
Torrent (échec) - route - Beaupin - Raudot - Pt Manic.
- 1989 1 mois - 7 pers - même itinéraire
- de 1991 à 92 = 15 randonnées commerciales (15 à 12 jours) - raqu. et traîn. chiens
itinéraires divers dont 3 sur l'île Levasseur
2 randonnées de 1 mois - traversée vers Pt Manic.
(en 92, passage réussi par le Torrent)
- 1999-2000-2001 participation à la Grande Cérvee
2002 chef de chantier à la " "

je demeure dans les Monts Groulx (Camp Nomade - km 335) 6 mois par an
depuis 1986, le Camp Nomade, propriété privée, est ouvert aux randonneurs des Groulx
on leur demande de "payer" en entretenant le site et le sentier, en
remplaçant le bois de chauffage, en participant aux travaux en cours